

République Française
Département
Pas-de-Calais
Commune de Sailly-au-Bois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois
séance du 25/11/2021

L' an 2021 et le 25 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,la salle de réunion sous la présidence de Mme MIKOLAJCZAK Georgette ,Maire

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11 Présents :8 Procurations: 3

Date de la convocation : 18/11/2021 Date d'affichage : 18/11/2021

a été nommé secrétaire de séance: Eddy OGON

COMPTE-RENDU

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente .Une erreur a été relevée par Mme le Maire au sujet des demandes de subvention pour la réfection de la toiture de l'église, ce n'est pas auprès du Farda mais de la région Hauts de France.Le compte-rendu a ensuite été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération la taxe d'aménagement:

C'est une taxe composée de deux parties: une part communale et une part départementale, toutes deux instaurées par délibération du Conseil Municipal et du Conseil Départemental.Elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme , aux changements de destination des locaux agricoles et doit être votée avant le 30 novembre .Le Conseil municipal avait voté en 2018 le principe de cette taxe au taux de 1,5%. Il y a lieu cette année de délibérer sur cette taxe dont le taux peut varier entre 1%et 5%.Après délibération à l'unanimité, les conseillers décident de reconduire cette taxe au taux de 1,5%.

Révision des tarifs de location de la salle d'activités:

Après délibération , à l'unanimité, il est décidé de ne rien changer aux tarifs décidés en 2018.Le seul changement, c'est pour le versement des arrhes (le Trésor Public de Bapaume ne désirant plus de chèque de la mairie),qui se fera par titre de paiement.

Délibération pour nommer l'agent recenseur:

Décision est prise pour nommer Mme Florence Pruvost, notre secrétaire de mairie, comme agent recenseur chargé du recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2022.

Délibération pour le tarif des concessions au cimetière:

Les conseillers mettent au point le règlement du cimetière et revoient les tarifs des concessions ainsi qu'il suit

Plus de concessions perpétuelles

concession de 3 m2 : 150€ pour 15 ans 300 € pour 30€

concessions pour caveaux cinéraires(cavurnes) : 50€ pour 15 ans , 100€ pour 30 ans

concession pour une case de colombarium : 250€ pour 15ans 500€ pour 30 ans

tarif pour déposer les cendres d'un défunt dans le jardin du souvenir qui sera installé: 15€

Délibération pour le renouvellement du contrat Ségilog: le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services accordé à la mairie de Sailly-au-Bois arrive à échéance. Mme le Maire demande aux conseillers de le renouveler , ce qui est accepté à l'unanimité .Ce contrat pour une durée de trois ans se décompose ainsi: 2043€HT par an pour la cession du droit d'utilisation et 227€ HT par an pour la maintenance et la formation.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels :

Nos employés communaux pour diverses raisons , peuvent être momentanément indisponibles pour une période plus ou moins longue(congés, temps partiels , maladies, maternité etc). Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer les employés communaux momentanément indisponibles.En plus, elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement ou de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées.Autorisation accordée à l'unanimité.

Vitesse dans le village:

La réunion avec Mrs Coint et Haignéré du Conseil Départemental s'est tenue le 24 novembre à la mairie de Sailly.

Des études faites en janvier 2020 sur la vitesse rue Moinet, Rue Haute et Rue aux Cailloux n'ont pas démontré une problématique particulière de sécurité routière, car les résultats ont donné des valeurs moyennes que l'on retrouve dans les autres villages du secteur , ce qui ne justifie pas un passage à 30km/h dans le village.

Par contre, il faut envisager des aménagements au niveau de l'école .Deux solutions, des coussins berlinois ou des feux comportementaux.A l'unanimité, le Conseil municipal choisit les feux. Avant de prendre une décision, un nouveau comptage routier sera effectué Rue Haute dans le courant du mois de janvier.

La Rue du Calvaire: il est difficile de la mettre en sens unique .On va voir pour renforcer les accotements ou mettre des panneaux sens prioritaire pour réguler les croisements .On peut aussi y réduire la vitesse.

Bons cadeaux pour les enfants de 0 à 11ans: ils seront distribués à la mairie le vendredi 17 décembre de 16h30 à 18h30 par Marie-Christine et Vincent.

Colis de Noël aux Aînés : c'est à partir de 9h le 18 décembre qu'ils seront distribués par les bénévoles.On procède au dispatching de la distribution.

Cérémonie des vœux du maire: Pour l'instant , elle est maintenue et se déroulera , sauf si la crise sanitaire ne le permet pas, le vendredi 21 janvier à partir de 19h.Au cours de cette soirée, sera dévoilé le palmarès du concours des maisons fleuries .

Madame le Maire annonce que le Département nous a décerné le bouquet d'or avec les encouragements du jury lors de l'opération "Fleurir le Pas-de-Calais".

Ateliers AIR:la Communauté de Communes du Sud-Artois soutient les structures d'insertion locales et parmi elles Artois Insertion Ressourcerie (AIR) qui propose un REPAIR CAFE (atelier de réparation) ou un atelier de réemploi. Madame le Maire fait savoir qu'il y a la possibilité de les accueillir en 2022.Décision prise pour un repair café.

Illuminations de Noël :Madame le Maire les a réservées comme l'an dernier à l'Entreprise Savaux Elec

Conseil d'école: Il s'est tenu à l'école de Souastre le lundi 8 novembre. Il en ressort une forte demande pour instaurer une cantine afin de faire revenir des enfants qui ne venaient plus car pas de cantine; Des contacts ont déjà été pris. Elle se tiendrait à la ferme auberge de Souastre. Une enquête va être lancée auprès des parents afin de savoir quel serait le nombre d'enfants qui participeraient. Affaire à suivre.

QUESTIONS DIVERSES:

Cimetière anglais : tous les ans, Mr et Mme SHOTTON, des anglais qui étaient venus à Saily en 2010 sur la tombe d'un membre de leur famille envoient pour le 11 novembre une croix avec un coquelicot que Annie et Christelle déposent au cimetière anglais. Cette année, ils ont envoyé en plus un bouquet pour le monument aux morts. Mme le Maire leur a fait une lettre de remerciements.

Entretien des chemins communaux:

Cette année, la commune a instauré une taxe à l'hectare conformément à la décision prise le 26 janvier 2021. Cette taxe rapporte environ 8000€ par an. Qu'allons-nous en faire, ?

Le chemin le plus urgent est le petit chemin de Souastre dans un état lamentable mais nos 8000€ seront bien insuffisants pour procéder à sa réfection.

Dans un premier temps, il faut demander des devis. On pense solliciter les entreprises Delambre et SNPC; Mr Derue qui assistait à la réunion dit qu'on pourrait organiser une réunion avec les agriculteurs.

Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion le jeudi 13 janvier 2022 à 19h30.

